

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

BILAN 2023-2024 ET MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2023-2025

*Relations
internationales
et Francophonie*

Québec 

Rédaction

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Pour renseignements complémentaires :

Direction des ressources humaines
525, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9

Courriel : santeglobale@mri.gouv.qc.ca

Table des matières	
Introduction.....	3
Le portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activités	3
La mission	3
La vision	3
Les mandats du Ministère	4
La clientèle	5
Les engagements de l'organisation à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées	5
Les engagements de l'organisation à favoriser les mesures d'accommodement pour les personnes neuroatypiques	6
Les engagements de l'organisation à l'égard la politique gouvernementale	6
Bilan détaillé 2023-2024	8
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2025 Mise à jour 2024-2025.....	16
Responsable du plan d'action.....	23

Introduction

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique *À part entière* avec le souhait d'offrir une politique plus inclusive afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et de leur famille.

La production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et du bilan de celui-ci répond à l'obligation prévue à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (chapitre E-20.1). Cet article prévoit que chaque ministère et organisme public comptant plus de 50 employés doit élaborer, adopter et rendre public un plan d'action dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le ou les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Le présent document, qui dresse le bilan des diverses mesures prises et actions réalisées en 2023-2024, s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) en ce sens. Il assure une mise à jour du plan d'action 2023-2025 reflétant les recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) auxquelles le Ministère souscrit entièrement.

Le portrait de l'organisation et de ses secteurs d'activités

La mission

Diriger l'action internationale du gouvernement et assurer le développement économique, le rayonnement de l'identité et la défense des intérêts du Québec.

La réalisation de cette mission implique une concertation étroite avec tous les partenaires gouvernementaux interpellés par les questions internationales.

La vision

Une organisation agile et performante, reconnue pour sa capacité à porter les ambitions et l'identité du peuple québécois sur le plan international.

Les mandats du Ministère

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- Assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- Conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- Planifier, organiser et diriger l'action à l'étranger du gouvernement ainsi que celle de ses ministères et organismes (MO);
- Établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers ainsi qu'avec les organisations et les forums internationaux;
- S'assurer de la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ) et des stratégies territoriales;
- Mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers;
- Veiller à la négociation et à la mise en œuvre des engagements internationaux conclus par le gouvernement du Québec et aux intérêts du Québec lors de la négociation et de la mise en œuvre de tout accord international du gouvernement du Canada portant sur une matière ressortissante à la compétence constitutionnelle du Québec;
- Favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;
- Favoriser l'établissement et la rétention sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers;
- Soutenir l'action des organismes de coopération internationale (OCI) québécois ainsi que celle des villes, des organisations et des institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- Assurer une veille et réaliser des recherches, des études et des analyses sur les enjeux géopolitiques et économiques mondiaux, les risques et les occasions d'affaires pour le Québec.

En plus de remplir les fonctions de conseil, de représentation et de négociation, le Ministère coordonne l'organisation des missions gouvernementales à l'étranger, l'accueil de dignitaires étrangers ainsi que les activités de coopération découlant d'engagements internationaux. Il mène également des actions en matière de diplomatie d'influence et de diplomatie économique afin de faire avancer les intérêts et de favoriser la croissance des entreprises québécoises, de diversifier les marchés d'exportation et d'attirer les investissements et la main-d'œuvre dont le Québec a besoin. Enfin, il assume la responsabilité confiée à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie relativement à la solidarité internationale. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur son réseau de représentations à l'étranger.

Depuis octobre 2022, la ministre des Relations internationales et de la Francophonie est aussi ministre responsable de la Condition féminine. De ce fait, le Secrétariat à la condition féminine (SCF), y compris le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (BLCHT), fait désormais partie de la structure administrative du Ministère.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est également responsable, devant l'Assemblée nationale, du Conseil du statut de la femme (CSF), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ).

La clientèle

L'essentiel des activités du MRIF concerne le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs étrangers tels que les missions diplomatiques, les postes consulaires et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. D'autres s'adressent à des partenaires québécois, comme les organismes de coopération internationale. Des services sont enfin offerts aux citoyennes et citoyens, aux entreprises, aux institutions et aux organismes.

Les engagements de l'organisation à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées

Les plans d'action réalisés à ce jour ont permis d'exprimer la volonté du MRIF de faciliter l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à offrir aux personnes handicapées un accès à ses bureaux ainsi qu'aux ressources spécialisées et aux outils de communication adaptés à leurs besoins.

Il s'engage également à assurer l'accessibilité et la diffusion à tous les citoyens, y compris les personnes souffrant de handicaps, des services et des renseignements portant sur ses programmes et activités dans des modes adaptés aux besoins de la clientèle.

Les engagements de l'organisation à favoriser les mesures d'accommodement pour les personnes neuroatypiques

Certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) présentent également une neurodivergence. Ces derniers, pris en charge tout au long de leur parcours scolaire, rencontreront des obstacles supplémentaires lors de leur intégration sur le marché du travail.

La neurodiversité est un terme générique qui regroupe notamment l'autisme, le trouble de l'attention avec hyperactivité (TDAH), la douance, la dyslexie, la dyscalculie, le syndrome de Gilles de la Tourette.

Bien que la condition de certaines de ces personnes ne permette pas de les considérer comme étant des personnes handicapées, des caractéristiques propres à elles peuvent représenter des facteurs handicapants dans un marché du travail qui est en constante évolution. En englobant ces personnes dans le cadre du plan d'action, certaines mesures d'assouplissement pourraient s'étendre et se normaliser afin de leur permettre d'augmenter leur rendement au travail mais également leur bien-être.

C'est dans le cadre du Plan d'action 2023-2025 que le MRIF démontre sa volonté d'inclusion en établissant des mesures qui permettront de sensibiliser les gestionnaires et les employés à cette réalité.

Les engagements de l'organisation à l'égard la politique gouvernementale

L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

L'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que le gouvernement établit une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnables

permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public.

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, qui vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs relations avec l'État, a été adoptée en décembre 2006.

Reddition de comptes

En vertu de cette politique, les ministères et les organismes publics doivent rendre compte dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public et des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services. En 2023-2024, le MRIF n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services qu'il offre au public ni aucune demande d'accommodement.

Bilan détaillé 2023-2024

En matière de sensibilisation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
GROUPE DE TRAVAIL, PLAN D'ACTION ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION				
La connaissance du personnel du MRIF du vécu et de la réalité des personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et de sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées	Adopter et diffuser le bilan des actions prises en 2022-2023 et déposer le Plan d'action 2023-2025 dans l'intranet et sur le site Web du MRIF	Plan d'action élaboré et adopté Publication des mesures effectuées (bilan)	Réalisé
		Mettre en place un groupe de travail ministériel	Groupe de travail constitué	Non réalisé
		Tenir des activités de sensibilisation à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH)	Une activité de sensibilisation réalisée par année	Réalisé Manchette diffusée le 1 ^{er} juin 2023
		Tenir des activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)	Une manchette diffusée dans l'intranet par année	Réalisé Manchette diffusée le 3 décembre 2023

		Consulter des personnes handicapées lors de l'élaboration du plan d'action	Consultation effectuée	Non réalisé Une consultation auprès de l'OPHQ a été réalisée.
	Informier et promouvoir le rôle de la responsable du plan d'action des personnes handicapées.	Nombre d'actions d'information réalisées	Deux actions d'information et ajout des coordonnées du responsable dans l'intranet	Réalisé partiellement Les coordonnées de la personne responsable sont disponibles dans l'intranet.

En matière d'intégration

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
EMBAUCHE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF n'atteint pas la cible de 2,4 %.	Accroître la représentativité des personnes handicapées par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi, notamment par la présentation prioritaire des candidatures de personnes handicapées qualifiées, au moment de la dotation	Embaucher des personnes handicapées	Au moins une personne handicapée embauchée	Réalisé Une personne handicapée embauchée dans le deuxième trimestre.
		Taux de représentativité des personnes handicapées au MRIF	2,4 % de personnes handicapées dans l'effectif du MRIF	0,8 % Un départ et une embauche sont survenus en cours d'année.

En matière d'intégration - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
INTÉGRATION À L'EMPLOI				
Les gestionnaires connaissent peu les ressources ainsi que les mesures qui pourraient être mises en place pour accueillir les personnes handicapées et favoriser leur intégration.	Accroître la connaissance des gestionnaires par rapport aux adaptations et accommodements possibles en lien avec l'arrivée d'une personne handicapée ou présentant une condition particulière dans un milieu de travail	Informers les gestionnaires concernant les adaptations et accommodements pouvant être réalisés afin de faciliter l'intégration d'une personne handicapée dans son milieu de travail	Courriel Info-Gestionnaires acheminé à l'ensemble de l'équipe de gestion	Non réalisé L'information est toutefois disponible à la demande.
Les neuroatypiques constituent un bassin considérable de travailleurs et travailleuses, mais des mesures adaptatives leur sont souvent nécessaires pour se maintenir sur le marché du travail.	Sensibiliser les gestionnaires en lien avec l'embauche, nouvelle ou existante, d'une personne neuroatypique	Informers les gestionnaires concernant le concept de neuroatypie	Communication acheminée à l'ensemble de l'équipe de gestion	Non réalisé

En matière d'accessibilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES (SITUATION D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE, DE SÉCURITÉ CIVILE)				
Dans un contexte de travail en mode hybride, les procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice du MRIF spécifiques aux personnes handicapées ne sont pas toujours connues.	Informier l'ensemble des membres des équipes de secouristes et des mesures d'urgence sur les procédures et le rôle de la personne accompagnatrice de personnes handicapées lors de l'évacuation	Rencontre d'information tenue avec l'équipe des secouristes	Rencontre d'information réalisée	Non réalisé, aucune personne à mobilité réduite n'est présente au sein de l'organisation.
	S'assurer de la présence d'une personne accompagnatrice par personne handicapée	Nombre d'accompagnateurs	Une personne accompagnatrice par personne handicapée	Aucune personne handicapée n'a besoin d'un accompagnateur.
ACCÈS AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS				
Des travaux de rénovations majeures sont en cours au siège social du MRIF, cela engendrera un réaménagement complet des lieux physiques de travail.	S'assurer que le nouvel aménagement du siège social est réalisé en conformité avec les normes d'accessibilité universelles	Respect des normes prévues au Code national du bâtiment	Projet conforme aux normes	Réalisé

En matière d'accessibilité - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
ACCÈS À L'INFORMATION				
L'information, les documents Web et les services du MRIF ne sont pas toujours adaptés et faciles d'accès aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux personnes handicapées qui travaillent au Ministère (article 26.5 de la Loi).	S'assurer de la conformité au standard sur l'accessibilité de toute l'information et de tous les documents Web (intranet et Internet)	Nombre de publications et de documents accessibles	100 % des documents PDF téléchargeables, tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	Réalisé
			100 % des documents Word, Excel et PowerPoint convertis accessibles en PDF, tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	Réalisé

En matière d'autonomie

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL				
Dans un contexte de travail en mode hybride, assurer l'accessibilité aux outils et à l'équipement utilisés dans les bureaux pour les personnes handicapées	Informer le personnel concerné sur les mesures possibles et l'aviser qu'il peut communiquer avec la personne responsable de l'ergonomie afin que celle-ci puisse évaluer ses besoins spécifiques et mettre en place des mesures, s'il y a lieu	Mettre à jour l'information sur le site intranet	Information présente sur le site intranet du MRIF	Réalisé
	Assurer la gestion et le suivi d'une demande spécifique d'adaptation d'une personne handicapée	Intervention réalisée à la demande	Nombre d'interventions réalisées	Aucune demande d'intervention reçue en 2023-2024

En matière d'autonomie - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	RÉSULTATS
BIENS ET EN SERVICES				
Les biens et les services acquis et loués ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi).	Informer les responsables de l'approvisionnement et de la gestion immobilière sur l'approvisionnement accessible	Rencontre d'information tenue avec le responsable de l'approvisionnement	Date de la rencontre d'information	Réalisé Rencontre d'information tenue le 14 mars 2024
	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'achat et de la location des biens et des services	Nombre de biens et de services répondant aux exigences de la Loi	100 % des biens et services respectent la Loi	Réalisé

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2025

Mise à jour 2024-2025

En matière de sensibilisation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
GROUPE DE TRAVAIL, PLAN D'ACTION ET ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION				
La connaissance du personnel du MRIF du vécu et de la réalité des personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les actions du MRIF afin d'informer et de sensibiliser son personnel et les organismes partenaires à la réalité des personnes handicapées	Adopter et diffuser le bilan des actions prises en 2023-2024 et déposer le Plan d'action 2023-2025 dans l'intranet et sur le site Web du MRIF	Plan d'action élaboré et adopté Publication des mesures effectuées (bilan)	Annuellement
		Mettre en place un groupe de travail ministériel	Groupe de travail constitué	Annuellement
		Tenir des activités de sensibilisation à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH)	Une activité de sensibilisation réalisée par année	Annuellement (en juin, lors de la SQPH)
		Tenir des activités de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH)	Une manchette diffusée dans l'intranet par année	Annuellement (en décembre, lors de la JIPH)
		Consulter des personnes handicapées ou des organismes pertinents lors de l'élaboration du plan d'action	Consultation effectuée	Annuellement
	Informar et promouvoir le rôle du plan d'action des personnes handicapées	Publiciser le rôle du plan d'action et les coordonnées de la personne responsable dans l'Intranet	Manchette d'information à tout le personnel	31 mars 2025

En matière d'intégration

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
EMBAUCHE ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard de l'effectif du MRIF n'atteint pas la cible gouvernementale de 2,4 %.	Accroître la représentativité des personnes handicapées par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi par la présentation aux gestionnaires des candidatures de personnes handicapées qualifiées au moment de la dotation	Embaucher des personnes handicapées	Au moins 2 personnes handicapées embauchées	Au 31 mars de chaque année
		Taux de représentativité des personnes handicapées au MRIF	2,4 % de personnes handicapées dans l'effectif du MRIF	Au 31 mars de chaque année

En matière d'intégration - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
INTÉGRATION À L'EMPLOI				
Les gestionnaires connaissent peu les ressources ainsi que les mesures qui pourraient être mises en place pour accueillir les personnes handicapées et favoriser leur intégration.	Accroître la connaissance des gestionnaires par rapport aux adaptations et accommodements possibles en lien avec l'arrivée d'une personne handicapée ou présentant une condition particulière dans un milieu de travail	Informers les gestionnaires concernant les adaptations et accommodements pouvant être réalisés afin de faciliter l'intégration d'une personne handicapée dans son milieu de travail	Courriel Info-Gestionnaires acheminé à l'ensemble de l'équipe de gestion	Annuellement
Les neuroatypiques constituent un bassin considérable de travailleurs et travailleuses, mais des mesures adaptatives leur sont souvent nécessaires pour se maintenir sur le marché du travail.	Sensibiliser les gestionnaires en lien avec l'embauche, nouvelle ou existante, d'une personne neuroatypique	Informers les gestionnaires concernant le concept de neuroatypie	Communication acheminée à l'ensemble de l'équipe de gestion	31 mars 2025

En matière d'accessibilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES (SITUATION D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE, DE SÉCURITÉ CIVILE)				
Dans un contexte de travail en mode hybride, les procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice du MRIF spécifiques aux personnes handicapées ne sont pas toujours connues.	Informar toutes les personnes handicapées des procédures d'urgence et d'évacuation de l'édifice et identifier leurs besoins spécifiques, le cas échéant	Tenir des rencontres d'information avec chacune des personnes handicapées	Rencontres d'information réalisées	Annuellement
ACCÈS AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS				
Des travaux de rénovations majeures sont en cours au siège social du MRIF, cela engendrera un réaménagement complet des lieux physiques de travail.	S'assurer que le nouvel aménagement du siège social est réalisé en conformité avec les normes d'accessibilité universelles	Ajouter 2 salles de toilettes pour personnes à mobilité réduite	Une salle de toilettes supplémentaire aux étages 1 et 2 de l'édifice	31 mars 2025

En matière d'accessibilité - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
ACCÈS À L'INFORMATION				
L'information, les documents Web et les services du MRIF ne sont pas toujours adaptés et faciles d'accès aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux personnes handicapées qui travaillent au Ministère (article 26.5 de la Loi).	S'assurer de la conformité au standard sur l'accessibilité de toute l'information et de tous les documents Web (intranet et Internet)	Nombre de publications et de documents accessibles	100 % des documents PDF téléchargeables, tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	En continu
			100 % des documents Word, Excel et PowerPoint convertis accessibles en PDF, tant sur le site Internet du MRIF que sur l'intranet des employés	En continu
SERVICES OFFERTS				
Le Ministère ne promeut pas suffisamment les possibilités offertes d'occuper un poste à l'étranger pour le personnel cadre et professionnel du Québec	S'assurer que toutes les offres d'affectation à l'étranger incluent une mention faisant la promotion de l'accessibilité aux personnes handicapées	Nombre d'offres d'emploi faisant la promotion de la l'accessibilité aux personnes handicapées	100 % des offres d'affectation à l'étranger	Automne 2024

En matière d'autonomie

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL				
Dans un contexte de travail en mode hybride, assurer l'accessibilité aux outils et à l'équipement utilisés dans les bureaux pour les personnes handicapées	Informer le personnel concerné sur les mesures possibles et l'aviser qu'il peut communiquer avec la personne responsable de l'ergonomie afin que celle-ci puisse évaluer ses besoins spécifiques et mettre en place des mesures, s'il y a lieu	Rendre disponible l'information sur le site intranet	Information présente sur le site intranet du MRIF	Septembre 2024
	Assurer la gestion et le suivi d'une demande spécifique d'adaptation d'une personne handicapée	Intervention réalisée à la demande	Nombre d'interventions réalisées	En continu

En matière d'autonomie - suite

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES	CIBLES	ÉCHÉANCIER
APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET EN SERVICES				
Les biens et les services acquis et loués ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi).	Informer les responsables de l'approvisionnement et de la gestion immobilière sur l'approvisionnement accessible	Rencontre d'information tenue avec le responsable de l'approvisionnement	Date de la rencontre d'information	Novembre 2024
	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'achat et de la location des biens et des services	Nombre de biens et de services répondant aux exigences de la Loi	100 % des biens et services respectent la Loi	En continu

Responsable du plan d'action

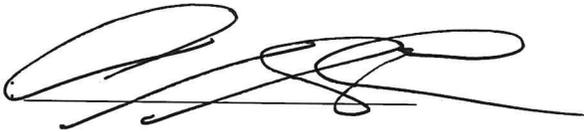
Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), le MRIF désigne la Direction générale des ressources humaines à titre de responsable des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Madame Émilie Talbot
Direction de la santé et du développement organisationnel
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Courriel : santeglobale@mri.gouv.qc.ca

Le sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, M. Alain Sans Cartier, approuve le bilan des actions 2023-2024 ainsi que la mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2025.

Signature



Date :

29/01/25